

**10 Port-Gentil**

**Santé/Situation alarmante des malades mentaux  
Les laissés-pour-compte**

SYM

Port-Gentil/Gabon

*C'est le cœur meurtri et impuissants que les Portgentillais observent la situation des malades mentaux, qui déambulent à longueur de journée dans la ville, souvent en tenue d'Adam et Eve, sans l'espoir de les voir guérir, faute de soins et de maison d'accueil appropriés.*

LA capitale économique compte de nombreux malades mentaux aujourd'hui. On les croise un peu partout. Dans la rue, les marchés, les plages, les bars et dans bien d'autres lieux publics ou d'affluence – parfois en tenue d'Adam et Eve – sans que cela n'émeuve personne. Leur présence étant devenue une espèce de...décor auquel on semble s'être accoutumé. Le constat est attristant. En effet, rien n'est entrepris, du moins à ce jour, pour tenter d'inverser la tendance... Et dire que malgré sa forte concentration démographique, la ville de Port-Gentil ne dispose pas d'un hôpital psychiatrique. Ou simplement d'un asile. On y croise même des folles enceintes. Mais, les plus agressifs sont les malades mentaux mascu-



Photo : Sidonie Ambonguilla

Faute de maison d'accueil, ils dorment n'importe où.



Photo : Koumous

Ici, devant un bar, les malades mentaux constituent un danger permanent à POG.

lins, qui se baladent parfois avec des armes blanches, dissimulées ou pas. Il y a quelques années, on avait déploré le décès d'un compatriote photo-journaliste, survenu à la suite d'une agression par un fou à la foire municipale Pierre-Louis Agondjo-Okawe. Une mort pour... rien. Le "fou n'étant pas responsable de ses actes", entend-on souvent. Un coup, les parents du disparu s'étaient résignés à porter plainte contre la famille du malade mental. Bien que convaincus, qu'à l'inverse – un fou agressé ou tué – la situation n'aurait pas été la même. Les habitants pensent donc qu'il est temps



Photo : Koumous

Ce bâtiment qui faisait office de cabanon, est désormais un vieux souvenir.

que soit construit un asile où on pourrait les accueillir et les soigner. Histoire de réduire leur nombre (sans cesse croissant) dans la capitale éco-

nomique. A ce niveau, la responsabilité en incombe entièrement au gouvernement. Surtout que parmi eux, certains n'ont pas perdu complètement la raison. Un cabanon s'impose dès lors comme une nécessité et une exigence aux pouvoirs publics. Il y a quelques années, un projet du genre avait fait l'effet d'une grande annonce. Mais, patatras ! Obligeant ainsi les parents des malades mentaux à recourir à la médecine traditionnelle.

**Petit Angle**

**Responsabilité partagée**

FAE

Port-Gentil/Gabon

AU regard du phénomène grandissant des fous dans la capitale économique – par-delà le vœu des populations de voir l'Etat construire un hôpital psychiatrique dans leur ville – la responsabilité et/ou la gestion des malades mentaux dans chaque ville en incombe d'abord aux municipalités. Mais la décentralisation n'est pas toujours effective, nous dira-t-on. Dans la loi 15/96 du 6 juin 1996 relative à la Décentralisation, il est clairement indiqué, en son article 93, que "la mairie dispose d'une police municipale qui a, entre autres missions, celle de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les malades mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés". C'est fort de cela que, lors de son passage à la tête de l'Hôtel

de ville de Port-Gentil, Me Séraphin Ndaot Rembogo avait pensé à réhabiliter le vieux cabanon de l'ancien hôpital régional, pour y loger et nourrir les malades mentaux les plus fougues de la ville. Dans la foulée, se souvient-on, une réflexion globale sur leur prise en charge – dont on attend toujours la suite – fut même menée avec le département français de la Seine-Saint-Denis, partenaire de la commune de Port-Gentil. Aujourd'hui, après plusieurs amendements, la nouvelle loi organique sur la décentralisation (loi 1/2014 du 15 juin 2015) est moins explicite sur cette mission dévolue à la police municipale. Entendu, en l'espèce, que dans le chapitre consacré à cette Unité, la formulation a changé, car il est désormais question de "la préservation de l'ordre public, de la sécurité des personnes et des biens, de la tranquillité des citoyens". Le terme "malades mentaux" n'apparaît plus. En 2017, Yves Essongué, en

sa double qualité d'agent du service social de la mairie et, surtout, de sociétaire de l'Organisation non gouvernementale (ONG) "L'Ecole de la Vie" – qui prend en charge des cas de malades mentaux –, avait tenté un recensement avec, pour but, leur suivi et, une fois guéris, leur réinsertion dans la société. On en avait dénombré 73 cas de deux sexes confondus. Mais ce chiffre a forcément grimpé. Beaucoup d'eau ayant coulé sous le pont. Le rêve de notre compatriote est donc de créer un centre d'accueil, de traitement et de réinsertion sociale des sujets guéris. Mais, pour y arriver – quoique bénéficiant déjà du soutien de l'ONG créée par Fofo Ndenguinot Agondjo, tradithérapeute – il dit compter sur toutes les bonnes volontés. Il envisage, pour cela, un plaidoyer auprès de partenaires potentiels, notamment certains départements ministériels dont les missions vont dans le sens de son projet.



**DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

PROJET D'APPUI A LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES  
DES ZONES HUMIDES CRITIQUES (PAZH)

**APPEL A CANDIDATURE**

Pour le recrutement d'un Consultant en Stratégie nationale des Zones Humides

Le Gabon a sollicité le concours du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) afin d'améliorer la gestion durable de ses écosystèmes humides et de disposer d'un appui dans la mise en œuvre des piliers de la convention Ramsar.

Le projet d'appui à la gestion durable des Zones humides critiques du Gabon (PAZH), qui bénéficie de ce financement, a pour finalité d'améliorer la protection de la biodiversité dans les zones humides forestières sélectionnées sur la liste des sites Ramsar, à travers la création de connaissances et la mise en place des mesures de conservation pour une gestion durable de ces écosystèmes.

Afin d'élaborer une stratégie nationale de gestion des zones humides qui constituera un instrument d'accompagnement de tous les secteurs dans la perspective d'un développement socio-économique durable et contribuera à la conservation de la biodiversité, à l'adaptation aux effets du changement climatique, il a été convenu de recruter un consultant en Stratégie nationale des Zones Humides.

**Mission**

Sous la supervision directe du Coordonnateur du Projet, le consultant en stratégie nationale aura pour mission de :

- Présenter une proposition technique, un calendrier pour la conduite de la consultation et une proposition financière détaillée pour la durée du contrat et le plan de travail ;
- Préparer et animer une rencontre de cadrage méthodologique au cours de laquelle les outils de collecte et d'analyse des données seront présentés

• Rédiger des rapports techniques spécifiques pour chaque mission de terrain effectuée ;

• Elaborer un document de stratégie nationale sur les zones humides ;

• Proposer un plan d'actions cohérent pour la mise en œuvre de la stratégie nationale opérationnelle ;

• Faire une proposition pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale ;

• Animer un atelier national de validation de la Stratégie nationale sur les zones humides.

**Profil du Consultant**

- Etre titulaire au moins d'un master ou diplôme équivalent (bac+5) dans le domaine des zones humides, de la conservation et/ou du développement durable ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans le domaine des zones humides, de la conservation et/ou du développement durable ;
- Une Expérience dans l'élaboration des stratégies en matière d'environnement ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement faisant l'objet de l'étude.

Les candidats intéressés peuvent déposer leur curriculum vitae (CV) complet à l'adresse suivante : Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature\_ Unité de Coordination du Projet (UCP) du PAZH\_ située au 4ème étage de l'immeuble des « Eaux et Forêts » et aux heures suivantes : de 08 heures à 15 heures 30 mn du lundi à vendredi ou par mail à :

runguema@yahoo.fr ou rnznoella12@gmail.com

Les CV doivent être déposés à l'adresse ci-dessus au plus tard 14 jours à compter de la date de publication du présent appel, à 12 heures (locale).

